

## LE PLURALISME ET L'URGENCE DE SeP LE DILEMME DU MOC

François Welter (historien, CARHOP asbl)

Considérer l'histoire de Solidarité et Participation (SeP) dans une temporalité qui dépasse les années 1980 amène à s'interroger sur les enjeux majeurs qui régissent les rapports du MOC avec son/ses prolongement(s) politique(s). à cet égard, il est une valeur qui devient centrale à partir des années 1970 : le respect du pluralisme au sein du MOC et de ses organisations constitutives. Cette donnée est fondamentale dans une société qui entame un mouvement de dépoliarisation, sans toutefois qu'elle n'occasionne l'abandon total du sentiment d'appartenance à un monde idéologique spécifique. Au sens du MOC, elle est en fait bisémique. D'une part, le mouvement social reconnaît le pluralisme de ses membres par rapport à leurs idées et à leurs choix. Ce droit est imprescriptible. « Le mouvement peut être en désaccord avec ces choix, il doit le dire et les refuser, mais il doit respecter ce choix et cheminer avec les gens tels qu'ils sont, en fonction de ce qu'ils sont, sans jamais s'attaquer aux personnes, mais en affirmant aussi que le choix de mouvement comme mouvement est supérieur aux engagements personnels aussi compréhensibles soient-ils. » D'autre part, le MOC pratique un pluralisme institutionnel, qui consiste à reconnaître, en tant que mouvement, « comme valable et correct le choix de tel parti et de telle tendance de parti comme débouché politique pour des militants se réclamant du mouvement ». En d'autres termes, il reconnaît « que l'engagement dans tel ou tel parti est légitime par rapport aux objectifs des organisations ». <sup>1</sup> La présente contribution a pour principal objectif de retracer dans une chronologie d'environ vingt ans en quoi l'émergence de SeP résulte des insatisfactions au sein du MOC nées du pluralisme et, paradoxalement, en quoi le nouveau parti politique peine-t-il à se positionner comme relais politique crédible.

**SeP : C'EST PARTI,  
C'EST PAR TERRE !**

Revue n° 9,  
Mars 2019

### MOTS - CLÉS

- MOC
- Pluralisme politique
- Parti

### COMITÉ DE LECTURE

Jean Daems  
Anne-Lise Delvaux  
Renée Dresse  
Jean Faniel  
Claudine Lienard  
Christine Machiels  
Julien Tondeur  
François Welter

### CONTACTS

**Éditrice responsable :**  
Christine Machiels

**Coordinateur n° 9 :**  
François Welter  
francois.welter@carhop.be

**Support technique :**  
Neil Bouchat  
neil.bouchat@carhop.be

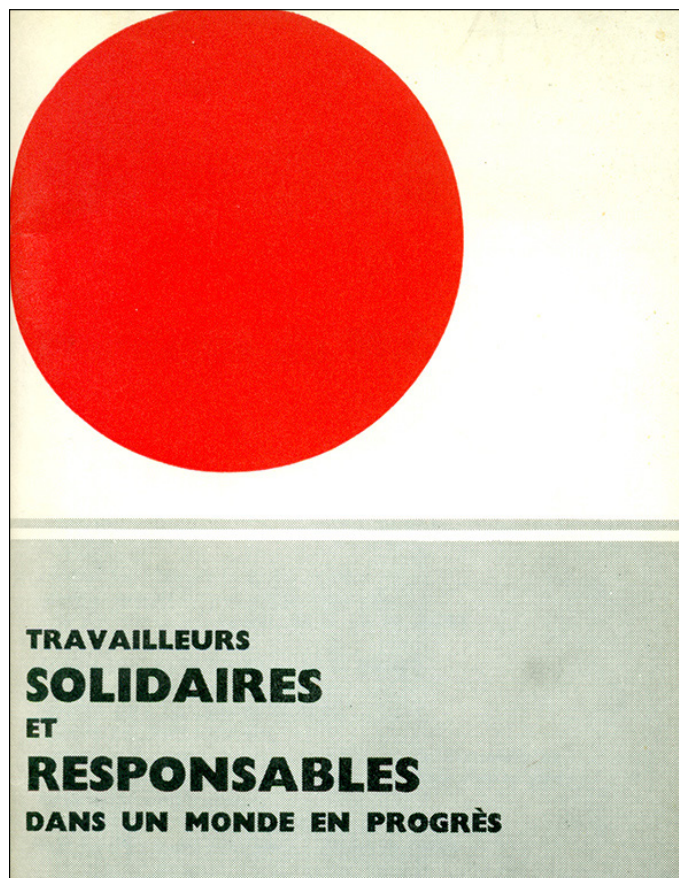
[www.carhop.be](http://www.carhop.be)

Tél : 067/48.58.61  
02/514.15.30

<sup>1</sup> CARHOP, *MOC national – versement Jeanine Wynants*, n° 299, Discours du secrétaire politique au conseil central du MOC du 6 février 1982, 5 février 1982.

## LE PSC COMME PROLONGEMENT POLITIQUE : UNE ÉVIDENCE ? PAS SÛR !

Façonné initialement par les trois clivages majeurs qui structurent la société belge depuis le 19<sup>e</sup> siècle (clérical-anticlérical, possédant-travailleur et, surtout au 20<sup>e</sup> siècle, linguistique), le MOC a comme prolongement politique « naturel » le Parti Catholique. Historiquement, celui-ci se structure autour de « standen » représentant respectivement les travailleurs (Ligue nationale des travailleurs chrétiens, puis MOC), les agriculteurs et le monde rural (Boerenbond), les classes moyennes et les notables (anciens comités électoraux). Loin de former un bloc homogène, ces tendances divergentes ne sont unies au sein du parti que par la défense d'intérêts généraux minimalistes. Après la scission du PSC et du CVP<sup>2</sup>, en 1968, elles se maintiennent partiellement ou dans des formes atténuées, tant du côté flamand que francophone. Au sein du PSC des années 1960 et 1970, l'aile droite<sup>3</sup> se confronte à une aile gauche incarnée par le MOC, tandis que le milieu est occupé par des « sans familles ». <sup>4</sup> Mais, les positions politiques du MOC trouvent peu de relais au sein du parti. Durant l'Entre-deux-guerres, déjà, elles sont minorisées par la bourgeoisie conservatrice dans le Parti Catholique. L'Après-guerre ne modifie pas fondamentalement cette dynamique.<sup>5</sup> Le MOC entre alors dans une profonde crise de conscience. Dès 1945, il est tiraillé entre partisans de la dépolitisation du mouvement, d'une coopération avec le PSC ou d'une réorientation vers un nouveau parti politique, l'Union Démocratique Belge (UDB). Si la deuxième tendance s'impose après les déconvenues



MOC, *Travailleurs solidaires et responsables dans un monde en progrès. Manifeste du mouvement ouvrier chrétien*, Bruxelles, MOC, [1966].

<sup>2</sup> Le PSC-CVP est issu du Parti Catholique. Il est créé en 1945.

<sup>3</sup> Cette aile droite est l'héritière de la Fédération des cercles, dissoute en 1945. En 1955, le Mouvement Chrétien des Indépendants et des Cadres (MIC) voit le jour. En 1972, il devient le Centre Politique des Indépendants et des Cadres Chrétiens (CEPIC), avec lequel le PSC rompt après les élections législatives de 1981. Quelques semaines plus tard, un Rassemblement Du Centre (RDC) tente de grouper la « droite modérée » du PSC. Voir : SMITS J., « Les standen dans les partis sociaux-chrétiens », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1134-1135, 1986, sect. 61, URL : <https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-1986-29-page-1.html>, page consultée le 1<sup>er</sup> février 2019.

<sup>4</sup> GERARD E., « Du parti catholique au PSC-CVP », dans DEWACHTER W. e.a. (dir.), *Un parti dans l'Histoire. 1945-1995. 50 ans d'action du Parti social-chrétien*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1996, p. 19.

<sup>5</sup> De 1945 à 1968, la présidence de l'aile francophone du PSC-CVP est exercée par trois conservateurs ; deux « sans famille » d'origine bourgeoise leur succèdent. Dans les instances de direction (comité national), les proches du MOC détiennent un sixième des mandats francophones jusqu'en 1949 et atteignent seulement le tiers en 1966-1967. Dans la représentation parlementaire du PSC, leur part n'approche les 30 % qu'au cours de la seconde moitié des années 1960. Voir : WYNANTS P., « Le « centre » : histoire et sens d'un positionnement politique pour le PSC », dans DELWIT P. (ed.), *Le Parti social-chrétien. Mutations et perspectives*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2002, p. 50.

électorales de la troisième, elle est remise en question dès les années 1960, concomitamment au processus de dépillarisation de la société. En mai 1964, le secrétaire général du MOC, Victor Michel, désapprouve publiquement la politique et les rapports internes du PSC. Cette position est trop tardive. Des formations dissidentes voient déjà le jour au niveau communal (Mouvement des travailleurs chrétiens à Charleroi, Démocratie chrétienne liégeoise).<sup>6</sup> Le MOC n'est pourtant pas prêt à rompre avec le PSC. Dans son manifeste de 1966, « Travailleurs solidaires et responsables dans un monde en progrès », il ne fait preuve que d'une timide ouverture. D'un côté, il déclare s'adresser « à tous les travailleurs de ce pays, sans aucune distinction, en vue de la promotion de leurs intérêts. (...) Les différences dans les conceptions philosophico-religieuses qui nous séparent de certains d'entre eux ne nous empêcheront pas de collaborer au plan social, économique, culturel et politique, chaque fois que la chose sera possible et nécessaire, d'adopter, en ces occasions, des positions communes et de défendre de concert les intérêts des travailleurs, dans le respect des principes qui sont à la base de chaque organisation ».<sup>7</sup> Quant à ses propres militant.es, il se garde de les conseiller/obliger à devenir des mandataires au sein du PSC.<sup>8</sup> Mais, d'un autre côté, « en sa qualité de corps intermédiaire, est-il amené, dans la perspective de la réalisation de son programme, à accorder sa confiance à un parti déterminé, sans pour autant y être lié ni comme Mouvement, ni en matière de programme ».<sup>9</sup> Sans être explicitement mentionné, le PSC est évidemment le parti désigné ici. En fait, les réflexions qui mènent au manifeste de 1966 témoignent du caractère délicat des relations qu'entretient le MOC avec un éventuel prolongement politique. Le mouvement social doit en effet articuler la confiance qu'il peut accorder au parti, en fonction de la réalisation de son programme au plan politique, la marge d'adhésion au parti en question<sup>10</sup> et le pluralisme d'opinion de ses membres. Dans cette optique, le projet de manifeste d'avril 1966 conçoit initialement d'accorder sa confiance à plusieurs partis politiques.<sup>11</sup> Cette dernière idée est finalement évacuée dans la version définitive du manifeste. Cependant, le MOC se laisse la liberté de décider de l'octroi de la confiance à un parti déterminé et des termes de la collaboration concrète qui en résulteront.<sup>12</sup>

La scission du parti unitaire en 1968, sur fond de tensions communautaires, porte cependant un coup majeur au crédit porté par les militant.es du MOC au désormais seul PSC, lorsque la tendance conservatrice de la frange francophone apparaît comme un frein à la réalisation d'une Wallonie progressiste. D'après Raymond Stélandre, nombre de militant.es se distancient des options centristes et réformistes, dont le PSC apparaît pour beaucoup l'incarnation, et se positionnent plus clairement « à gauche », avec, comme ressorts principaux, le fait régional et les mutations politiques. Ils sont ainsi de plus en plus nombreux à quitter le parti centriste et à s'engager soit au Rassemblement Wallon-Front Démocratique Francophone (partis régionalistes – RW-FDF), soit dans des mouvements

<sup>6</sup> SMITS J., « Les standen... », sect. 69.

<sup>7</sup> MOC, *Travailleurs solidaires et responsables dans un monde en progrès. Manifeste du mouvement ouvrier chrétien*, Bruxelles, MOC, [1966], p. 56-59.

<sup>8</sup> *Ibidem*, p. 46.

<sup>9</sup> *Ibidem*, p. 44.

<sup>10</sup> Raymond Stélandre précise en effet que la confiance qu'accorde le MOC à un ou plusieurs partis pour la réalisation de son programme au plan politique n'induit pas de facto qu'il soit lié à ce parti ni en tant que mouvement, ni pour chaque point précis du programme.

<sup>11</sup> CARHOP, *MOC national – versement Raymond Stélandre*, n° 874, Manifeste MOC – année jubilaire 1966, 20 avril 1966, p. 29.

<sup>12</sup> MOC., *Travailleurs solidaires et responsables...*, p. 45.

politiques divers. Des dirigeants régionaux des organisations ouvrières chrétiennes et des intellectuels s'engagent de fait dans un processus de rupture avec le PSC et aspirent au regroupement des travaillistes (Objectif 72 Wallonie-Bruxelles).<sup>13</sup> Du point de vue du secrétaire général adjoint du MOC, il « semble clair que, dans la situation actuelle (mutations idéologiques et politiques), il est indiqué de revoir notre attitude à l'égard du PSC et des partis en général ». Reprenant à son compte les propos du bureau national du 23 mai 1969, « il apparaît nécessaire de dégager le Mouvement comme tel des luttes politiques de parti... ».<sup>14</sup>

## UN PLURALISME INÉVITABLE ET UNE DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE (DC) PAR DÉPIT

En 1972, le MOC n'a d'autre choix que de reconnaître le pluralisme de fait de ses militant.es et de son prolongement politique. D'une part, il réaffirme « son indépendance à l'égard des organisations et des partis politiques, assurant en même temps la liberté réelle des options et engagements politiques de ses militants et de ses membres ». D'autre part, son conseil général décide « d'organiser, tant au niveau national que régional, en collaboration avec les fédérations régionales et les organisations constitutives, les liaisons requises avec tous les mandataires qui se réclament du programme du Mouvement ».<sup>15</sup> La césure du lien exclusif avec le PSC semble toutefois douloureuse à admettre, d'autant que nombre de militant.es du MOC quittent encore le parti. En dernier recours, le MOC pousse donc celui-ci à reconnaître l'existence d'une structure d'accueil capable d'organiser l'action des militant.es ouvrier.es au sein du parti : la Démocratie chrétienne de Wallonie-Bruxelles et des cantons de l'Est est née.<sup>16</sup>

D'illustres figures du MOC se revendiquent de la DC, jusqu'à occuper parfois des postes ministériels : Alfred Califice (vice-président du MOC de Charleroi et ministre des Affaires wallonnes sous le gouvernement Tindemans III, notamment), André Oleffe (ancien président du MOC et ministre des Affaires économiques sous le gouvernement Tindemans II), André Tilquin (secrétaire fédéral du MOC de Namur et sénateur puis député), Victor Barbeaux (secrétaire fédéral du MOC de Dinant, ainsi que député et sénateur), Victor Michel (président du MOC et parlementaire européen), etc. Dans son manifeste de 1974, la DC entend réunifier la base historique, sociale et idéologique des organisations constitutives du MOC.<sup>17</sup> Califice concède toutefois que, si la DC a effectivement pour objectif de réaliser le programme du mouvement, elle n'en est pas l'unique relais.<sup>18</sup> D'autres dissidences locales ont en effet la même ambition (ex : Parti Ouvrier Chrétien à Liège).<sup>19</sup> Quoiqu'il en soit, jusqu'alors

<sup>13</sup> Objectif 72 fait écho à l'appel au rassemblement des progressistes du président du Parti Socialiste Belge, Léo Collard, le 1<sup>er</sup> mai 1969.

<sup>14</sup> CARHOP, *MOC national – versement Raymond Stélandre*, n° 4, « M.O.C. et politique, note de réflexion de Raymond Stélandre, 18 décembre 1969, p. 2-6 ; WYNANTS P., « Le « centre »... », p. 54 ; SMITS J., « Les standen... », sect. 69.

<sup>15</sup> CARHOP, *MOC Tournai*, n° 121, Résolutions adoptées par le conseil général, 26 février 1972.

<sup>16</sup> La « démocratie chrétienne » est une notion complexe, dont la teneur internationale et nationale évolue au fil du temps. Loin d'incarner systématiquement une tendance progressiste, elle est incarnée à certaines époques par des courants antimodernes et intransigeants au sein de la famille catholique, appelés « ultramontains » en Belgique. À ce propos, voir : GERARD E., « Du parti catholique... », p. 15-20.

<sup>17</sup> DUSTIN D., « Les structures du Parti social-chrétien de la distanciation de 1968 à nos jours », dans Dewachter W. e.a. (dir.), *Un parti dans l'Histoire. 1945-1995. 50 ans d'action du Parti social-chrétien*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1996, p. 250-251.

<sup>18</sup> VERHOEVEN J., *Démocratie chrétienne*, Bruxelles, Éditions Labor, 1979, p. 123-124.

<sup>19</sup> *Ibidem*, p. 156-159.

réduits à des portions congrues au sein du PSC, les relais des idées du MOC occupent avec la DC une place plus importante au sein du parti et dans les travées du Parlement – au moins un tiers des mandats, voire davantage.<sup>20</sup> La DC parvient-elle à relayer et concrétiser certains points du programme politique du MOC ? La réponse à cette question mériterait une étude à part entière sur une décennie.

Au début des années 1980, les militant.es du MOC semblent en tout cas dans un état d'impuissance et de désespoir quant aux réalisations politiques de leur programme. Georges Liénard, secrétaire politique du MOC depuis 1977, fait un constat contrasté du pluralisme institutionnel : « De façon unanime, tout le monde estime que le pluralisme n'a pas été efficace, qu'il nous a dispersés et donc affaiblis politiquement. Mais une partie d'entre nous, souligne – à juste titre me semble-t-il – que le pluralisme institutionnel nous a permis de vivre ensemble dans notre mouvement et qu'il a été et demeure un compromis qui nous a conduit à consacrer plus d'énergie et de forces à notre développement global externe plutôt qu'à la gestion de divisions politiques internes ».<sup>21</sup>

## **VERS UN PROLONGEMENT UNIQUE : SEP CONTRE LE PLURALISME**

### ***Positionnement électoral du MOC et nouveaux échecs (1981)***

À la veille des élections du 8 novembre 1981, le MOC, tout en affirmant respecter les engagements personnels de ses militant.es, appelle à voter en faveur « des hommes qui ont fait ou qui font leurs preuves et militent dans la Démocratie Chrétienne du P.S.C. ou comme Démocrates-chrétiens au F.D.F.-R.W. ».<sup>22</sup> Quant à un choix éventuel en faveur du Parti socialiste (PS), la présidente du MOC, Jeanine Wynants, et Georges Liénard fustigent la stratégie socialiste de « pêche à la ligne<sup>23</sup> », telle qu'elle est pratiquée à l'époque à l'égard de militants du MOC du RW et qui compromet tout débat collectif sur base du respect des mouvements. En d'autres termes, ils reprochent au PS, et à certains membres du MOC, de mener des rapprochements ciblés qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une ligne de conduite collective et débattue démocratiquement au sein du mouvement. De surcroît, J. Wynants et G. Liénard rappellent un principe convenu apparemment depuis longtemps : « faut-il rappeler que le MOC ne reconnaît pas dans son pluralisme le choix PS ? ».<sup>24</sup>

Sur le plan électoral, les élections législatives du 8 novembre 1981 se concluent par un net recul du PSC, miné par la guerre fratricide entre la DC et le CEPIC<sup>25</sup>. Son nouveau président, Gérard Deprez, s'emploie alors à réduire les « familles » à de simples tendances dénuées de structures autonomes, de recrutement et d'expression politique externe propres.<sup>26</sup> Au contraire du CEPIC, la DC ne se saborde toutefois pas : elle se restructure tout en prenant en compte les injonctions des instances dirigeantes du PSC.<sup>27</sup> Au niveau politique, l'association des sociaux-chrétiens aux libéraux flamands

<sup>20</sup> WYNANTS P., « Le « centre »... », p. 55.

<sup>21</sup> CARHOP, *MOC national – versement Jeanine Wynants*, n° 299, Discours du secrétaire politique au conseil central du MOC du 6 février 1982, 5 février 1982.

<sup>22</sup> « Le MOC et les élections du 8 novembre », *Au travail*, 30 octobre 1981, p. 9.

<sup>23</sup> L'expression émane des auteurs de la note.

<sup>24</sup> CARHOP, *MOC national – versement Jeanine Wynants*, n° 20, Note aux secrétaires régionaux du MOC, 12 octobre 1981.

<sup>25</sup> Pour rappel, le CEPIC est le Centre Politique des Indépendants et des Cadres Chrétiens. À ce propos, voir la note en bas de page 2.

<sup>26</sup> WYNANTS P., « Le « centre »... », p. 56-57.

<sup>27</sup> DUSTIN D., « Les structures du Parti social-chrétien... », p. 257.

et francophones au sein du gouvernement Martens-Gol marque une étape supplémentaire dans la crispation des militant.es du MOC à l'égard du PSC. Dès la déclaration gouvernementale du 18 décembre 1981, le recours aux pouvoirs spéciaux, voulu par les libéraux, est annoncé, en vue de réduire le coût des entreprises, de limiter les dépenses publiques, de restaurer l'équilibre financier de la sécurité sociale, de promouvoir les exportations et les commandes publiques et de diminuer la masse salariale globale de 3%. Bref, le gouvernement prévoit un menu qui rencontre très largement les priorités définies par la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB). Les conséquences pour les travailleurs et travailleuses sont lourdes : la liaison des salaires à l'indice des prix à la consommation est suspendue<sup>28</sup> ; les allocations sociales sont réduites ; les mesures fiscales bénéficient seulement à une frange de la population qui dispose déjà de moyens et hauts revenus.<sup>29</sup> La concertation sociale entre patrons et syndicats est en berne, y compris dans les entreprises.<sup>30</sup> Les dissensions entre le PSC et le MOC ne semblent jamais aussi prégnantes, tandis que le FDF et le RW, associés sur les listes aux élections législatives, reculent.<sup>31</sup> Le MOC se cherche alors un nouveau prolongement politique.

## **Concarter la base**

Naturellement, la mission d'identifier et de construire ce prolongement politique est confiée au secrétaire politique, Georges Liénard. Au sommet du MOC, il est décidé d'entrer dans un processus de consultation des fédérations et des organisations constitutives. Le 18 novembre 1981, G. Liénard s'associe à Jeanine Wynants et Raymond Stélandre pour rédiger une note au bureau journalier du MOC, destinée à définir les « orientations pour la discussion dans les comités fédéraux à propos de l'action politique ». Sur la forme, le MOC a la volonté d'activer un débat, et non des interventions juxtaposées. Il prône donc des assemblées de vingt à trente personnes, où une majorité serait constituée de responsables et militant.es non permanent.es, par rapport aux responsables permanents. Sur le fond, il est notamment question d'évaluer le pluralisme du MOC, les pratiques de la DC au sein du PSC, du RW, du FDF et du PS, ainsi que les adhésions des militant.es chrétien.es à ces partis/tendances. Les organisations sont également invitées à se prononcer sur l'existence d'un terrain politique propre et original à partir des critères « catholique » et « chrétien », ainsi que sur le rôle du MOC par rapport au politique. *In fine*, les militant.es doivent se positionner sur la légitimité d'une décision et d'une cohésion collective à propos de ces questions, au terme d'un débat démocratique.<sup>32</sup>

Effectivement, le processus de consultation et, par la suite, de construction du mouvement est large et induit une implication personnelle des permanents du MOC très importante, et particulièrement du secrétaire politique : ((►

Moins de trois mois après avoir esquissé les grandes lignes du débat démocratique, le conseil central dispose d'une synthèse des débats tenus en régions à propos de l'action politique du MOC et de son prolongement. Dans sa publication pionnière sur l'histoire de SeP, Thibaut Durant en détaille la

<sup>28</sup> MABILLE X., *Histoire politique de la Belgique. Facteurs et acteurs de changement*, Bruxelles, CRISP, 1986, p. 361-366.

<sup>29</sup> SAVAGE R., *Un an de gouvernement Martens-Gol. Premier bilan et perspectives*, Bruxelles, FTU, 1983 (Études spéciales, n° 4), p. 53-54.

<sup>30</sup> MABILLE X., « La législature 1981-1985 », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1088, 1985, sect. 99, URL : <https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-1985-23-page-1.html>, page consultée le 4 mars 2019.

<sup>31</sup> *Ibidem*, sect. 6.

<sup>32</sup> CARHOP, *MOC national – versement Georges Liénard*, dossier « SeP/action politique e.a. », Note au bureau journalier, 18 novembre 1981.

teneur.<sup>33</sup> Il ne convient pas d'y revenir, si ce n'est à propos des enjeux liés au pluralisme. Car, sur le plan formel, les comités fédéraux et le bureau national de Vie Féminine prennent la peine de relayer au MOC national les différents points de vue exprimés lors des discussions entre militant.es et représentant.es d'organisations, tout en traçant de futures lignes d'action. Sur le fond, il se manifeste une incompréhension, des perceptions divergentes ou, le plus souvent, une insatisfaction à l'égard du pluralisme institutionnel pratiqué et reconnu par le MOC national depuis 1972.<sup>34</sup> Avec l'éparpillement des forces capables de concrétiser ses objectifs, le mouvement social est affaibli dans ses moyens de peser sur le politique. Pour autant, les comités fédéraux et le bureau national de Vie Féminine sont très loin de pousser unanimement à la création d'une nouvelle formation politique, quoique cette aspiration soit déjà bien implantée dans certaines franges des organisations (ex : milieu syndicaliste). En revanche, l'idée d'un mouvement politique recueille un assentiment plus ample.<sup>35</sup>

### **Pluralisme et mouvement : l'adhésion relative**

Précisément, le MOC national décide de s'engager dans cette voie en créant « un mouvement politique, qui soit un lieu de rassemblement politique d'hommes et de femmes de toutes catégories sociales, qui saisissent l'importance des enjeux politiques, tant pour les travailleurs que pour tous les citoyens de ce pays, qui s'unissent pour approfondir leurs convictions et leurs options politiques, élaborer et exprimer leur programme, débattre et décider ensemble des formes et du débouché de leur action politique, et associer un nombre, – toujours croissant –, d'hommes et de femmes qui découvrent, avec eux, l'importance du combat politique et s'y engagent. Ce mouvement doit viser à rassembler dans la ligne des options fondamentales et des objectifs du M.O.C. tous les démocrates chrétiens, issus du M.O.C. ou liés au M.O.C., quel que soit l'endroit politique où ils se trouvent actuellement et sans exiger d'eux qu'ils s'en écartent au départ, mais aussi tous ceux qui, à l'extérieur de nos organisations, ou de nos « appareils », participent globalement au projet de société basé sur nos options fondamentales. (...). Ce que le mouvement politique proposé doit réaliser, c'est ce que, par nature, aucune de nos organisations ni le M.O.C. lui-même ne peut assumer, c'est-à-dire le rassemblement, – sur base d'affiliations individuelles –, d'hommes et de femmes, – membres et militants de nos organisations ou non –, en vue de l'organisation d'une action politique qui tienne compte de tous les dédales et toutes les stratégies politiques indispensables, dans la perspective de la mise en œuvre, sur le terrain spécifiquement politique, de nos objectifs et de notre programme ». Tels qu'ils sont définis ici, les contours du mouvement politique inscrivent le respect du pluralisme individuel en leur sein en y admettant toute affiliation personnelle de militant.e, issu.e ou non du MOC d'ailleurs. Les organisations du MOC n'y portent que leur caution et leur appui.<sup>36</sup> Car, celles-ci disposent de leur propre stratégie pour peser sur le politique, comme le rappelle Georges Liénard: (◀◀◀▶▶▶

<sup>33</sup> À ce propos, voir : DURANT TH., *Solidarité et Participation (SeP). Échec d'une tentative pluraliste, progressiste, fédéraliste (1982-1988)*, Louvain-la-Neuve, UCL, Mémoire de master en Histoire – finalité en communication de l'Histoire, inédit, 2018, p. 27-37.

<sup>34</sup> Dans une note du 5 février 1982 synthétisant les débats menés en régions, il est constaté qu'« une large majorité qui n'est pas homogène quant à ses objectifs pense qu'il faut supprimer le pluralisme institutionnel du MOC ». Voir : CARHOP, *MOC national – versement Georges Liénard*, dossier « SeP/action politique e.a. », « Le M.O.C. et la politique », note du secrétaire politique, 5 février 1982.

<sup>35</sup> CARHOP, *MOC national – versement Georges Liénard*, dossier « SeP/action politique e.a. », Synthèse des débats à propos de l'action politique du MOC et son prolongement, 5 février 1982.

<sup>36</sup> CARHOP, *MOC national – versement Georges Liénard*, dossier « SeP/action politique e.a. », Projet du bureau du MOC pour la création d'un mouvement politique, 5 février 1982.

La décision de constituer un mouvement politique officialisée, des groupes de lancement sont installés dans chaque région. Ils ont pour vocation de réunir des militant.es du MOC et de ses organisations constitutives, des membres de la DC, du RW, du Mouvement d'Animation Politique-Groupement Politique des Travailleurs Chrétiens (MAP-GPTC), ainsi que des personnes extérieures à la tendance chrétienne.<sup>37</sup> Le processus de constitution de SeP réussit-il sur ce point ? Une analyse biographique permettrait d'y répondre. Mais, il semble que SeP n'ait attiré que peu de militant.es extérieurs au MOC.<sup>38</sup> Quoiqu'il en soit, l'assemblée générale constitutive de SeP du 26 mars 1983 réunit près de 1.700 militant.es. À ce moment, le mouvement peut compter sur près de 3.000 adhérents.<sup>39</sup> D'emblée, il entend définir son relais politique, au niveau des partis, avant la fin de l'année 1983, voire plus tôt en cas d'élections législatives anticipées.<sup>40</sup> Le 17 décembre, il se prononce en faveur de sa transformation rapide en parti politique.<sup>41</sup> À l'analyse, cette posture étonne, tant nombre d'organisations expriment des réticences, voire un refus à l'égard d'un pareil prolongement politique ; elle est même en opposition directe avec l'association de militant.es d'autres partis aux groupes de lancement du mouvement politique. Dans son discours appelant au lancement du mouvement politique, Raymond Stélandre incite lui-même à la prudence et à ne pas agir dans la précipitation.<sup>42</sup> Les organisations constitutives sont-elles déjà circonspectes quant à l'avenir du projet SeP à ce moment-là ? C'est probable au vu des déconvenues ultérieures.

### **Pluralisme et parti : la dissension**

La transformation de SeP en parti politique ébranle le pluralisme porté par le MOC depuis 1972. Primo, sa volonté de s'afficher comme pluraliste, progressiste et fédéraliste reste faussée par l'identité chrétienne qui lui est associée. La volonté de s'ouvrir massivement à des militant.es extérieur.es au MOC est un vœux pieu, qui ne trouve de réalité concrète que par la présence de quelques individualités (ex : Jacques Bourgaux, avocat et secrétaire général de l'Association Belge des Juristes Démocrates – ABJD). En d'autres termes, SeP est surtout le parti politique pluraliste des militant.es du MOC et de (certaines) de ses organisations constitutives. Secundo, il ne parvient pas à creuser sa place dans le pluralisme institutionnel pratiqué par les organisations et à se positionner comme relais politique crédible. À l'assemblée du 17 décembre 1983, les principaux porteurs du mouvement politique au sein du MOC estiment officiellement que leur mission est terminée du fait de la volonté de transformer SeP en parti : «► Stratégiquement, ils ne peuvent théoriquement même pas impliquer le mouvement social en se positionnant officiellement en faveur de SeP, ainsi que s'en remémore l'ancien secrétaire politique : «► Au prisme d'une analyse politique et électorale, Georges Liénard considère en effet, à titre personnel, que le parti politique SeP est voué à l'échec. D'une part, celui-ci arrive dans une constellation de partis de gauche et progressistes déjà saturée.<sup>43</sup> D'autre part, le

<sup>37</sup> CARHOP, *MOC national – versement Georges Liénard*, dossier « SeP/action politique e.a. », Note du secrétaire politique concernant les éléments pour la mise en route du mouvement politique, 19 février 1982.

<sup>38</sup> DURANT TH., *Solidarité et Participation...*, p. 176.

<sup>39</sup> *Ibidem*, p. 54-55.

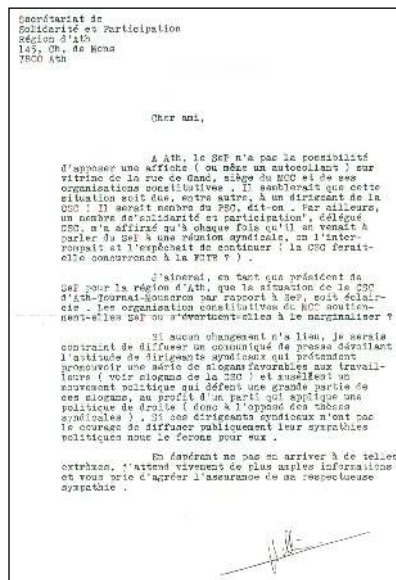
<sup>40</sup> CARHOP, *SeP*, n° 287 (classement provisoire), Statuts « SeP », 26 mars 1983.

<sup>41</sup> CARHOP, *SeP*, n° 614 (classement provisoire), Allocution de clôture de l'assemblée générale, 17 décembre 1983.

<sup>42</sup> CARHOP, *MOC national – versement Georges Liénard*, dossier « SeP/action politique e.a. », Projet du bureau du MOC pour la création d'un mouvement politique, 5 février 1982.

<sup>43</sup> À propos du positionnement des partis politiques sur les clivages gauche-droite et unitariste-fédéraliste, voir : DURANT TH., « Solidarité et Participation (SeP). Approche chronologique du mouvement et du parti politique (1982-1988) »,

MOC et ses organisations constitutives, en tant que mouvement social et, dans le cas des secondes, comme services, n'ont aucune prise sur le vote de leurs militant.es, ni, *a fortiori*, de leurs membres.<sup>44</sup>



Lettre du secrétariat de SeP Ath au président de SeP, 1984. (CARHOP, SeP, n° 684 (classement provisoire)).

Officieusement, le MOC national et certains MOC régionaux continuent pourtant de soutenir financièrement SeP et de le secondar dans ses tâches administratives en prêtant le concours de leur personnel.<sup>45</sup> Les positions de Jeanine Wynants « à titre personnel » en faveur de SeP voilent à peine l'engagement institutionnel de certains<sup>46</sup> responsables du MOC au sein de la formation politique.<sup>47</sup> L'incapacité du mouvement social à concrétiser son programme politique par le biais des partis déjà existants impose SeP comme un ultime recours auquel la tête du MOC ne peut renoncer. Mais, au sein du MOC, lors de la transformation du mouvement en parti, certaines chevilles ouvrières de SeP ne sont, elles-mêmes, pas convaincues d'un succès, et ce avant le verdict des élections législatives de 1985.<sup>48</sup> De surcroît, dans les organisations constitutives, d'autres ne sont pas prêts à permettre à SeP de se placer comme un nouveau réceptacle des revendications politiques. Stratégiquement, ils restent farouchement attachés au PSC, d'où leur scepticisme, voire leur vive opposition, à l'égard de la transformation de SeP en parti. À Ath, par exemple,

un délégué CSC affirme « qu'à chaque fois qu'il en venait à parler du SeP à une réunion syndicale, on l'interrompait et l'empêchait de continuer ». <sup>49</sup> Du côté de l'Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes, la proximité du secrétaire général, Jean Hallet, avec le PSC est symptomatique de la fidélité de ces organisations à l'égard de la DC.<sup>50</sup> Enfin, les appels de la Centrale Nationale des Employés (CNE) à ne pas voter en faveur du PSC et du PRL aux élections européennes de 1984 et,

*Dynamiques. Histoire sociale en revue*, n° 9, mars 2019, mis en ligne le 4 avril 2019, URL : <http://www.carhop.be/revuescarhop/index.php/2019/01/25/solidarite-et-participation-sep-approche-chronologique-du-mouvement-et-du-parti-politique-1982-19881/>

<sup>44</sup> CARHOP, *CARHOP, Dynamiques* n° 9, SeP et pluralisme, Interview de Georges Liénard par François Welter, 11 janvier 2019.

<sup>45</sup> À ce propos, il convient de consulter le n° 303 du fonds d'archives du MOC national – versement Jeanine Wynants, où il apparaît que le secrétariat général du MOC et certains MOC régionaux continuent de soutenir institutionnellement SeP. Voir : CARHOP, *MOC national – versement Jeanine Wynants*, N° 303.

<sup>46</sup> Le terme est ici important, compte tenu de l'autonomie d'action politique des organisations constitutives du MOC.

<sup>47</sup> À propos de la position « personnelle » de Jeanine Wynants en faveur de SeP, voir : CARHOP, *SeP*, n° 314 (classement provisoire), Déclaration de Jeanine Wynants à la conférence de presse de SeP, 20 septembre 1985.

<sup>48</sup> À ce propos, voir le courrier confidentiel d'Aimé Samyn à Jeanine Wynants, Georges Liénard et Raymond Stélandre. Voir : CARHOP, *MOC national – versement Jeanine Wynants*, n° 303, Lettre d'Aimé Samyn à Jeanine Wynants e.a., [1985].

<sup>49</sup> Ce conflit à Ath témoigne d'une mauvaise compréhension du pluralisme institutionnel du MOC de la part des militant.es de SeP. Le président de la régionale rapporte que « le SeP n'a pas la possibilité d'apposer une affiche (ou même un autocollant) sur [la] vitrine de la rue de Gand, siège du MOC, et de ses organisations constitutives. Il semblerait que cette situation soit due, entre autres (sic), à un dirigeant de la CSC ! Il serait membre du PSC, dit-on ». Mais, le MOC Hainaut occidental peut-il légitimement apposer une affiche en faveur de SeP sans contrevenir au pluralisme institutionnel : sans doute, à la condition d'ouvrir cette possibilité à d'autres formations politiques, ce qui ne semble pas évoqué dans le document consulté. Du reste, les engagements des organisations se limitent au seul mouvement politique, et non au parti. Voir : CARHOP, *SeP*, n° 684 (classement provisoire), Lettre du secrétariat de SeP Ath au président de SeP, 1984.

<sup>50</sup> GERARD E., « Les mutualités chrétiennes », dans GERARD E., WYNANTS P. (dir.), *Histoire du Mouvement Ouvrier Chrétien en Belgique*, t. II, Louvain, Leuven University Press, 1994 (KADOC-STUDIES, 16), p. 144 ; EVENS TH., « Il quitte les Mutualités chrétiennes, Hallet : le salut au manager et au démocrate-chrétien », *Le Soir*, 29 novembre 1993, URL : <https://www.lesoir.be/art/il-quitte-les-mutualites-chretiennes-hallet-le-salut-au-t-19931129-Z07J3L.html>, page consultée le 21 février 2019.

ensuite, à voter SeP aux élections législatives de 1985 constituent un cataclysme dans le MOC. Le refus de soutenir le PSC provoque d'intenses débats et, selon Jos Palange, ancien délégué permanent de la CNE à l'UCL, des désaffiliations à la centrale.<sup>51</sup> Quant au choix de SeP – qui n'est pourtant pas si unilatéral qu'il puisse paraître, puisque la CNE s'adresse à ceux et celles qui n'auraient pas encore fixé leur vote –, il suscite de nombreuses discussions en interne.<sup>52</sup> Celle-ci prend manifestement le risque de briser le cordon du pluralisme. En dépit de l'enthousiasme de ses militant.es<sup>53</sup>, SeP ne semble donc pas réunir toutes les conditions pour s'ancrer durablement parmi les partis politiques. En définitive, l'implantation la plus aboutie de SeP dans le pluralisme institutionnel surviendra lorsque le parti se greffera, puis se fondra, à Ecolo, à l'occasion des élections communales de 1988. Il s'imbriquera enfin dans une constellation de partis politiques fédéralistes et progressistes déjà bien ancrée et saturée. Mais, ceci est une autre histoire...

## CONCLUSIONS

Au fil des recherches historiques, les obstacles à la réussite du projet SeP sont progressivement mis en lumière. La présente contribution n'a d'autre ambition que d'analyser sa constitution et sa transformation par le biais d'un seul enjeu, toutefois central dans la conception de l'action politique du MOC : le respect du pluralisme individuel et institutionnel. Au début des années 1980, celui-ci est pourtant un échec patent aux yeux des militant.es. Ils ne voient plus leurs revendications relayées auprès des partis politiques en place. Particulièrement, la DC est associée à un parti – le PSC – considéré comme conservateur et unitaire, alors que le MOC agit en tant que progressiste et, sous certains aspects, fédéraliste. Quant aux partis fédéralistes (FDF et RW), ils sont, à cette époque, dans une phase descendante et ne rencontrent qu'une partie des aspirations du mouvement social. Les politiques de redressement économique et d'austérité menées par les gouvernements sociaux-chrétiens - libéraux portent un sérieux coup au projet de société du MOC : un nouveau prolongement politique devient une urgence. SeP en est l'incarnation. Cependant, il ne parvient pas à glaner des militant.es en-dehors de la sphère du MOC, ni à trouver sa place dans les réseaux politiques des organisations constitutives. Celles-ci ne sont pas prêtes à s'associer à d'autres points de contact que leurs relations traditionnelles. Le MOC est ainsi condamné à soutenir semi-activement un mouvement, puis un parti politique dont il pressent l'échec avant toute échéance électorale.

## POUR CITER CET ARTICLE

WELTER FR., « Le pluralisme et l'urgence de SeP - Le dilemme du MOC », *Dynamiques. Histoire sociale en revue*, n° 9, avril 2019, mis en ligne le 4 avril 2019. URL : <http://www.carhop.be/>

<sup>51</sup> En 1984, les opposants à une prise de position publique à l'égard des partis politiques adoptent aussi cette posture, au vu de l'impossibilité pour SeP de se présenter aussi tôt comme une franche alternative.

<sup>52</sup> CARHOP, dossier documentaire « CNE et politique », Procès-verbal du conseil régional, 22 mai 1984 ; CARHOP, dossier documentaire « SeP », Lettre du président de la CNE à tous les délégués et militants de la centrale au sujet de l'indépendance politique de la CNE, 12 septembre 1985. Cette position sera relayée publiquement dans la presse. À ce sujet, voir : « La C.N.E. recommande SeP », *La Cité*, 6 septembre 1985. Nous remercions Jos Palange de nous avoir transmis une partie de ces documents.

<sup>53</sup> À ce propos, voir l'interview de Georges Liénard par le CARHOP. Voir : CARHOP, *CARHOP*, *Dynamiques* n° 9, SeP et pluralisme, Interview de Georges Liénard par François Welter, 11 janvier 2019.